

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Quizz 9 engagements, un avenir meilleur

Article 1 : Société Organisatrice

La société SODEXO EN FRANCE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est 6 RUE DE LA REDOUTE 78280 GUYANCOURT, au capital de 40 896 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le N° 310 923 008 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise, un jeu gratuit, sans obligation d'achat intitulé « quizz 9 engagements, 1 avenir meilleur » du 14/06/2018 au 29/06/2018 à minuit inclus (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Participants

2.1. La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

2.2. Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de plus de dix-huit ans au moment de sa participation,
- résidant en France métropolitaine, Corse comprise, DOM & COM,
- disposant d'une connexion Internet et du matériel afférent.

À l'exception de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Ci-après le « Participant ».

2.3. La participation au Jeu est strictement nominative. Il ne sera accepté qu'une participation et/ou inscription par foyer (mêmes nom, prénom et adresse), un Participant ne pouvant en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pour le compte d'une autre personne. Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité et autre information demandée dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

2.4. Toute fausse indication (identité, adresse,...) et/ou toute tentative de fraude, entraînera la nullité immédiate de la participation, sans préjudice des droits de la Société Organisatrice de poursuivre l'auteur de l'infraction. La Société Organisatrice pourra exclure tout Participant qui, par son comportement mensonger ou frauduleux, nuirait au bon déroulement du Jeu. De même, toute participation incomplète ou transmise sous une autre forme que celle prévue au présent règlement sera considérée comme nulle.

Tout Participant contrevenant aux dispositions du présent règlement par quelque moyen qu'il soit ne pourra prétendre au gain qui aurait pu lui être attribué, ladite dotation restant la propriété de la Société Organisatrice.

Article 3 : Modalités de participation

3.1. Le Jeu est accessible à toute personne remplissant les conditions définies à l'article 2 qui se sera soumise à la procédure décrite au présent article et qui se sera connectée à l'adresse <http://jeu-engagements-sodexo.com> communiquée sur Facebook et LinkedIn (accès gratuit et illimité hors coût de communication 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).

3.2. Modalités de participation :

1) Le Participant devra remplir et valider le formulaire de participation en précisant les informations suivantes qui valent pour son inscription au Jeu : nom, prénom, civilité, adresse de courrier électronique valide.

2) Le Participant devra répondre à un quizz comportant neuf (9) questions, intitulé « 9 engagements, 1 avenir meilleur ».

- Pour quelles raisons Sodexo Energie et Maintenance a obtenu la certification ISO 26 000 ?
- L'édition 2018 du Servathon Stop Hunger, événement incontournable de collecte de produits alimentaires mobilisant tous les collaborateurs de Sodexo, s'est terminée le 31 mai dernier. En France, l'intégralité de la collecte est reversée à l'association des Restos du Cœur. Combien de tonnes de produits ont été récoltées pour cette édition 2018 ?
- Dans les écoles, Sodexo a mis en place une démarche impliquant parents, enfants, et professeurs afin de tous les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Quel est le nom de cette démarche ?
- Sodexo a adhéré à la démarche « La Lorraine, Notre Signature », visant à favoriser le terroir local. Par quel biais ?
- Sodexo accompagne ses collaborateurs dans leurs projets professionnels, afin de favoriser leur évolution. Combien de collaborateurs ont reçu leur Certificat de Qualification Professionnelle cette année ?
- « Je mange de tout, une histoire de goût » est une démarche permettant aux personnes en situation de handicap de composer elles-mêmes leurs assiettes. Dans quel but ?
- Comment Sodexo Pass France, en collaboration avec la start-up WeNow, favorise la sécurité et l'éco-conduite de ses collaborateurs au volant des véhicules Sodexo ?
- Sodexo s'engage en faveur de l'insertion professionnelle en participant à la Job Academy. Cette année, combien de collaborateurs Sodexo ont coaché des demandeurs d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle ?
- Pour quelle raison le Groupe Sodexo a-t-il créé de nouveaux potagers en permaculture à l'école des filles, Happy Chandara ?

3.4. Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent pour preuve de son identité dans l'attente de la présentation des justificatifs afférents.

3.5. Le Participant peut tenter sa chance une (1) fois pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Article 4 : Présentation des dotations

4.1 Les dotations mises en jeu dans le cadre de la présente opération sont :

Type de dotation	Nombre de dotations	Valeur commerciale unitaire
Carnets	75	4.58
Bouteille de voyage	100	5.48
Menthe à faire pousser	100	7.08
Thermos	75	8.82
Set fitness	20	31.85
Sac à dos pique-nique	20	46.18
Soirée « Champ Elysées » au Lido de Paris pour 2 personnes	5	390
Croisière sur les Bateaux Parisiens « Service Premier » pour 2 personnes	5	410

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour les déplacements sont entièrement à la charge du gagnant.

4.2. CHAQUE DOTATION COMPREND :

- **Carnets** : Carnet A5, 80 pages avec lignes. Boucle pour stylo sur le côté latéral.
- **Bouteille de voyage** : Bouteille de voyage en tritan 300 ml avec couvercle en acier inoxydable.
- **Menthe à faire pousser** : Pot en bois avec graine de menthe.
- **Thermos** : Bouteille thermos en acier inoxydable. Contenance 500 ml.
- **Set Fitness** : Set fitness 9 pièces Go4it. Comprend notamment dans une boîte zippée avec poche frontale, une paire de poignées, une paire de poids pour les chevilles, une paire d'extenseurs, une corde à sauter avec compteur. Polyester 600D.
- **Sac à dos pique-nique** : Sac à dos en 600D, compartiment isotherme amovible pour isotherme, compartiment isotherme, compartiment pique-nique 2 personnes : verres, couverts, assiettes et tire-bouchon.
- **Soirée « Champ Elysées » au Lido de Paris** : Une cuisine française gourmande et raffinée est concoctée chaque soir par une brigade de 35 cuisiniers et pâtissiers. La carte est composée de produits nobles, qui varient au fil des saisons. Pendant le dîner, un orchestre magique composé de 45 instruments est sur scène. Cette animation musicale et originale vous invite à esquisser quelques pas sur la piste de

danse. À partir de 19h00 : 3 menus au choix accompagnés d'une demi-bouteille de vin ou de Champagne. À 21h00 : Revue « Paris Merveilles ».

- **Croisière sur les Bateaux Parisiens « Service Premier »** : 2h30 de croisière, menu tout compris avec choix à la carte (mise en bouche + entrée + plat + fromage + dessert), boissons incluses : apéritif, vins, eau minérale et café. Cuisine authentique et de saison, préparée chaque jour à bord par le Chef. Animation musicale en live avec un chanteur ou une chanteuse et un orchestre. Placement à l'avant du bateau, 2 coupes de champagne (apéritif et dessert).

4.3. SONT NOTAMMENT A LA CHARGE DES GAGNANTS :

Les frais de transports domicile/lieu du spectacle ou de la croisière restent à la charge des gagnants.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont sélectionnés aléatoirement parmi les personnes qui se seront inscrites avant la date limite de participation, qui ont correctement respecté les règles de participation, qui ont complété le Jeu dans son intégralité et qui auront donné les bonnes réponses à chaque question.

400 Participants pourront gagner une dotation. Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Article 6 : Remise des dotations

6.1. Chaque gagnant sera informé de son gain par la Société Organisatrice par courriel, aux coordonnées qu'il aura indiquées lors de son inscription au Jeu comme prévu en article 3 du règlement. Les participants non gagnants ne seront pas informés.

6.2. Il conviendra que chacun des gagnants remplisse un formulaire qui leur sera envoyé par mail, où ils devront préciser les informations suivantes : nom, prénom, civilité, adresse postale. Le gain ne pourra être adressé à une personne autre que celle déclarée par le gagnant lors de sa participation au Jeu. En cas de non réponse ou de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

6.3. Les dotations remises ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange pour quelque cause que ce soit. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à quelconque des dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente.

6.4. Il ne sera attribué qu'un seul gain par participant. Les dotations non attribuées du fait d'une insuffisance de participants et/ou de gagnants resteront la propriété de la Société Organisatrice.

Sodexo et/ou la Société Organisatrice ne seront pas tenues responsables si les disponibilités ne seraient pas en accord avec les souhaits du gagnant.

Sodexo et/ou la Société Organisatrice se réservent le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 7 : Connexion

La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation par le Participant des caractéristiques et des limites de l'Internet et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation, d'incident lié à une mauvaise utilisation par le Participant, d'acte de vandalisme, de perturbations, de panne, de piratage ou de tout problème technique qui entraînerait un dysfonctionnement du serveur, de l'accès Internet, de la connexion internet ou téléphonique ou de l'ordinateur qui pourrait, sur une période donnée, empêcher l'accès au Jeu.

Article 8 : Données à caractère Personnel

8.1. Traitements opérés. Les données à caractère personnel du Participant font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice notamment dans le cadre de la gestion de ses relations contractuelles avec le Participant, de son intérêt légitime consistant à améliorer la qualité et l'excellence opérationnelle des services proposés au Participant ou encore du respect par la Société Organisatrice de certaines obligations légales et/ou réglementaires. Le traitement de ces données à caractère personnel est opéré notamment dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 en vigueur et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « **Législation sur les Données Personnelles** »).

Lors de sa participation au Jeu, le Participant sera invité à remplir ou à renseigner un formulaire dont certaines données, signalées par une mention expresse, auront un caractère obligatoire. Les autres données sont facultatives. L'absence de réponse du Participant ou si ses informations personnelles fournies sont erronées, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte sa participation au Jeu.

Le traitement des données à caractère personnel des Participants a notamment pour finalité l'organisation, la gestion et l'amélioration du Jeu et des opérations promotionnelles s'y rattachant, la prise en compte de votre participation, la détermination du(des) gagnant(s) et l'attribution ou l'acheminement de(des) dotation(s).

La Société Organisatrice traite, collecte et conserve uniquement les données à caractère personnel transmises volontairement par le Participant. A cet égard, le Participant garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même.

8.2. Destinataire des Données. L'accès aux données à caractère personnel des Participants est délivré aux seules personnes et services qui sont autorisés à en avoir connaissance dans le cadre de l'exécution et de la gestion des finalités de traitement mentionnées ci-dessus et/ou dans la mesure où un tel accès est requis par un fondement légal ou réglementaire.

8.3. Les droits du Participant

Le Participant a le droit d'accéder, de rectifier, de limiter le traitement, d'effacer et de demander la portabilité de ses données à caractère personnel en s'adressant à : jeu-concours.fr@sodexo.com. En utilisant la même adresse e-mail, le Participant pourra également s'opposer pour des raisons légitimes au Traitement de ses données à caractère personnel, y compris à leur traitement à des fins marketing. Il dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Le Participant a également la possibilité de porter une réclamation à l'adresse suivante : dpo.oss.fr@sodexo.com ou encore auprès de l'Autorité française de protection des données personnelles, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il considère que ses droits ne sont pas respectés. Pour plus d'information, l'Utilisateur est invité à consulter le site internet de la CNIL à l'adresse suivante : www.cnil.fr.

8.4. Durée de conservation des Données. La Société Organisatrice s'engage à conserver et archiver les données à caractère personnel du Participant pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, prolongée, le cas échéant, des durées de prescriptions légales ou réglementaires applicables auxquelles la Société Organisatrice pourrait être soumis.

8.5. Sécurité des Données. La Société Organisatrice s'engage à maintenir des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates aux fins de garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participants pour les protéger de toute destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée.

Article 9 : Litiges et responsabilité

9.1. L'exécution du Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la juridiction française compétente.

9.2. Toute contestation ou réclamation d'un Participant, pour quelque raison que ce soit, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de un (1) mois après

la clôture du Jeu par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Adresse du Jeu mentionnée en article 7. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation.

9.3. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu ou la date de désignation des Gagnants si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il ne puisse être prétendu à aucune indemnité des Participants ou que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

9.4. Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, la Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou irrégularités sont intervenues sous quelque forme que ce soit lors de son déroulement, sans préjudice des poursuites qu'elle se réserve le droit d'effectuer à l'encontre des personnes en cause.

9.5. Le Participant reconnaît et accepte que les informations résultant des systèmes informatiques de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige relatif au Jeu et aux éléments de connexion ou au traitement informatique des dites informations.

9.6. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences d'éventuels retards ou pertes des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables.

9.7. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident et/ou accident et/ou dommage ou préjudice, direct ou indirect, qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance du gain et/ou du fait de son utilisation. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation ou du négoce des gains par les Gagnants.

ARTICLE 10 : Réception de notifications et newsletter d'information

Le Participant peut, à tout moment et gratuitement, nous demander de ne plus recevoir de publicités ou de prospections en nous contactant directement à l'adresse Sodexo - CP 930 - 6 rue de la Redoute 78043 Guyancourt Cedex ou au moyen du lien de désinscription inclus dans toute prospection que nous serions susceptible de lui adresser par courrier électronique. Cette opposition est sans préjudice à la légalité des envois réalisés avant sa mise en œuvre. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Participant est informé de son droit à s'inscrire sans frais sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (www.bloctel.gouv.fr).